
Application de la gratuité d'inscription en bibliothèque municipale *Argumentaire pour préparer la décision en conseil municipal*

Deux objectifs liés à cette décision :

- **Un soutien à la politique de démocratisation culturelle :** la tarification, même avec des coûts d'inscription peu onéreux, est un frein pour une partie non négligeable de la population. Une étude chiffrée peut démontrer que les recettes sont minimales au regard des coûts de perception. *(Voir tableau de calculs ci-après à adapter en fonction des données financières de la collectivité).*
- **Un signal fort de la municipalité sur le service offert à la population :** A peu de frais, la collectivité donne l'image d'une politique volontariste et dans la mouvance des services rendus par les grandes agglomérations françaises. Un équipement et des services pour tous les publics, toutes les générations, gratuits et permettant de faire du lien social et dynamiser l'offre culturelle de la commune.

→ Communes ou réseaux ayant voté et proposant la gratuité en Dordogne :

- « Réseau Lire au Village » Coursac, Grignols, Jaure, Manzac/Vern (3450 habitants)
- Agonac (1800 habitants / bassin de population 2500 habitants)
- Boulazac-Isle-Manoire (68000 habitants / bassin de population de 11000 habitants)
- Médiathèque de Périgueux Pierre Fanlac
- Saint-Léon-sur-l'Isle (2150 habitants)
- Lalinde (2800 habitants / bassin de population 3200 habitants)
- Saint-Vincent-de-Connezac (640 habitants / bassin de population 1000 habitants)
- Communauté de Communes Dronne et Belle (16 communes, 11800 habitants – 4 médiathèques, 6 points lectures).
- Communauté de Communes du Périgord Nontronnais (28 communes, 15 567 habitants)

Et dans d'autres départements limitrophes :

- Communauté de communes Pays de Nexon Monts de Chalus (15 communes, 13 164 habitants).
- Saint-Yriex-La-Perche (6800 habitants / bassin de vie de 9000 habitants).
- Grand Angoulême

En outre :

- **Les bibliothèques ou points lectures dont les fonds sont constitués de plus de 60 % de documents venant de la BDDP doivent proposer la gratuité** (Plan Départemental de Lecture)
- **« En principe, la bibliothèque publique doit être gratuite » rappelle le Manifeste de l'Unesco** (texte qui définit les missions et principes de fonctionnement des bibliothèques publiques en l'absence d'une loi sur les bibliothèques)

Arguments financiers :

Pourquoi les bibliothèques doivent être gratuites : démonstration

On s'intéresse à l'utilisation des dépenses plutôt que strictement aux recettes budgétaires : l'instauration de la gratuité augmente le nombre de bénéficiaires d'où une bibliothèque moins coûteuse pour plus de monde – coût/usager plus bas pour une qualité supérieure.

1 - Les frais de gestion des inscriptions payantes sont élevés :

- **Surcôt financier d'une régie** : coût des assurances Régie, primes aux régisseurs, achat de matériel pour stocker l'argent (autant par points lecture – bibliothèques de la CC)
- **Additionner le temps de travail passé par les bibliothécaires à** : inscrire les usagers et encaisser les recettes, examiner des documents susceptibles d'obtenir une exemption, gérer les caisses et faire les comptes, rendez-vous passés avec le trésor public. Cela représente des charges de fonctionnement non négligeables.

Moyenne nationale : Les recettes provenant des inscriptions couvrent en moyenne 1 à 2 % des dépenses annuelles de fonctionnement d'une bibliothèque et diminuent l'efficacité du service rendu.

La tarification n'allège pas de façon significative la charge de la collectivité, mais elle réduit, en revanche, le nombre des bénéficiaires d'un service dont le coût de fonctionnement demeure constant

2 - Les recettes sont marginales : les sommes payées par chaque usager sont faibles (7 euros/an/famille) et beaucoup sont exonérés (- de 18 ans, minima sociaux)

→ **en moyenne 30% des usagers paient un droit d'inscription si l'on retranche les exemptions.**

3 - démonstration par le calcul (sur la base des données financières de la collectivité)

Indicateur : Coût par usager = dépenses de fonctionnement sur une année budgétaire/nombre d'usagers (efficience) *norme ISO 11620 « mesure des performances des bibliothèques »*.

Cet indicateur mesure l'optimisation des moyens alloués en fonction du résultat qu'on veut obtenir (= efficience). Ici on dira que le résultat souhaité est un nombre d'adhérents élevés et des dépenses faibles. Autrement dit plus le coût par usager est faible et plus la bibliothèque est utilisée, donc plus l'argent public est bien utilisé, de ce point de vue.

Ci-après, un tableau pouvant servir de fil conducteur à la démonstration (à modifier avec les chiffres de votre collectivité)

SIMULATION BUDGET D'UNE BIBLIOTHEQUE - COMMUNE DE 20 000 habitants (1000 m2-10 Agents)			
	Inscription gratuite	Inscription payante	
Acquisitions	70 000 €	70 000 €	Inscriptions : 35 000€
Personnels 10 ETP	300 000 €	300 000 €	
Animations	20 000 €	20 000 €	
Maintenances	40 000 €	40 000 €	
Investissement	40 000 €	40 000 €	
Régie quart temps	-----	7500 €	
Total dépenses	470 000 €	477500 €	Total recettes : 35 000€
Coût réel	470 000 €	442 500 €	
Inscrits	4500	3500	
Prêts	100 000	70 000	
Coût d'un prêt	5 €	6 €	
Coût d'un inscrit	104 €	26 €	
Coût par habitant	23,5 €	22 €	
Taux d'inscrits	23%	18%	

- 0 - Comparer le coût par usager à celui d'autres services de la communauté de communes : permet d'affirmer que les bibliothèques ne coûtent pas si cher que cela.

5- Effet immédiat sur le nombre d'inscriptions et ce dès la première année

Démonstration par l'exemple (*veille nationale et locale sur les bibliothèques ayant proposé la gratuité*)

+ 40 % d'inscriptions sur le réseau Dronne et Belle dès la première année.

+ 60 % à la Médiathèque Louis Aragon de Boulazac-Isle-Manoire

Chiffres statistiques nationales :

Retour d'expérience des bibliothécaires de Dordogne : Quand on annonce la gratuité, l'utilisateur s'inscrit aussitôt et emprunte dans la foulée.

Conclusion : Replacer le rôle des bibliothèques publiques (conformément aux recommandations du manifeste de l'Unesco (1994) :

« La bibliothèque municipale ou intercommunale doit permettre l'égalité d'accès à la lecture et aux sources documentaires pour favoriser l'indépendance intellectuelle de chaque individu, son épanouissement, son éducation tout au long de sa vie ainsi que l'exercice de sa citoyenneté ».

Arguments fréquents contre la gratuité :

Argument	Contre-argument
« Payer ça responsabilise »	Aucun chiffre ne prouve que les bibliothèques gratuites ont un taux de vols et de dégradations qui explose. Ex contraire : Médiathèque de Boulazac après 2 ans d'ouverture : respect des lieux, du mobilier, des collections car la population se rend bien compte de la qualité du service et en est redevable.
Faire payer les usagers « Hors communauté de communes »	La fréquentation d'un équipement est liée en grande partie aux mobilités dues au travail / lieux de consommation/ activités familiales / activités culturelles et sportives. Ex : de nombreux travailleurs habitants hors CC utilisent les équipements, font travailler le tissu économique de leur lieu de travail. Rappel : la CC Dronne et belle a adopté la gratuité Ce serait opérer une discrimination dans les tarifs proposés aux usagers qui se fait selon le lieu d'habitation (hors commune) : une réglementation européenne l'interdit (car ces médiathèques sont en général financées à 80 % par les échelons allant du département à l'Europe) <i>jurisprudence de la Cour de Justice européenne qui date de 2003 sur les tarifs préférentiels.</i>
Une cotisation rapporte de l'argent à la Collectivité	Les études montrent que les recettes d'inscription couvrent en moyenne 1 à 2 % des dépenses annuelles de fonctionnement d'une bibliothèque. La mise en place d'une régie entraîne un surcôt financier (achat d'un coffre-fort, prime pour le régisseur, assurance) et diminue l'efficacité du service rendu
Pourtant aujourd'hui rien n'est gratuit ? Le cinéma, le théâtre...	Par sa nature même la bibliothèque publique, joue un rôle dans la formation, l'information et l'éducation des citoyens. En cela elle est très proche de l'école publique, laïque et gratuite. Ses missions ne peuvent être mises sur le même plan que ces établissements culturels qui ont avant tout un rôle de divertissement.

Exemples de campagnes de communication à la population :



Réseau intercommunal Dronne et Belle



Chers lecteurs,

Depuis 2014, la Communauté de Communes Dronne et Belle est riche de 5 structures Bibliothèques/Médiathèques (Bourdailles, Brantôme, Champagnac de Bélair, Mareuil / Monsec) et de 6 relais bibliothèques (Eyvirat, Quinsac, La Chapelle Faucher, La Gonterie Boulouneix, Villars, Beaussac) qui maillent le territoire et **offrent à tous un accès gratuit au Service de Lecture publique**. Ce Blog est avant tout un outil de communication. Il a pour but d'assurer une promotion efficace des collections, une visibilité optimisée des actualités et des animations. C'est également un outil de partage. [Lire la suite](#) >>>

Service BDDP



Bibliothèque Municipale - St Yriex La Perche



Nous retrouver
Horaires d'ouverture
Lundi : 10h - 17h
Mardi : 14h - 18h45
Mercredi : 10h - 12h / 13h30 - 18h45
Jeudi : Fermé
Vendredi : 10h30 - 17h30
Samedi : 10h - 12h / 14h - 18h

Bibliothèque-médiathèque



Réseau Intercommunal Pays de Nexon – Monts de Chalus

Argumentaire pour la gratuité d'inscription en bibliothèques

L'INSCRIPTION EST GRATUITE !

Lors de votre inscription, une carte vous sera délivrée.

La présentation de la carte est OBLIGATOIRE ! Sans elle, vous ne pourrez pas emprunter de documents!

Pièces à fournir

Lors de l'inscription, il suffit de présenter :

- une **pièce d'identité en cours de validité** ;
- un **justificatif de domicile** (facture de moins de 3 mois).

